

# Modernisation du poste électrique ENEDIS de SAINT-SAUVES à Saint- Sauves-d'Auvergne (63)

---

Notice d'accompagnement au  
formulaire CERFA 14734\*04 /  
Annexe 8

## SOMMAIRE

Introduction .....	4
<b>1. Présentation du site .....</b>	<b>5</b>
1.1 Localisation du site .....	5
1.2 Photographies du site .....	8
<b>2. Présentation du projet .....</b>	<b>9</b>
2.1 Plans .....	9
2.2 Insertion paysagère du projet .....	12
2.2.1 Phomontages du projet.....	12
2.2.2 Compatibilité avec les documents du PLU de la commune de Saint-Sauves-d'Auvergne 14	
2.2.3 Compatibilité avec le SCOT.....	14
<b>3. Diagnostic environnemental synthétique .....</b>	<b>15</b>
3.1 Synthèse des enjeux environnementaux .....	15
3.2 Thématiques à enjeu environnemental .....	17
3.2.1 Nuisances sonores.....	17
3.2.2 Milieu physique .....	18
3.2.3 Milieu naturel .....	21
<b>4. Autoévaluation .....</b>	<b>27</b>
<b>5. Annexes.....</b>	<b>28</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Tableau 1 : Synthèse des enjeux environnementaux et orientation environnementales.....</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 2 : Tableau récapitulatif de l'étude .....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 3 : synthèse des espaces naturels d'intérêts écologique à proximité .....</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 4 : Synthèse des inventaires faune réalisés sur l'aire d'étude immédiate (Source Note écologique. EODD, novembre 2024) .....</i>	<i>26</i>
<i>Tableau 5 : Rappel des enjeux pour chaque espèce présente/potentielle sur le projet (Source : Note écologique. EODD, novembre 2024) .....</i>	<i>26</i>
<i>Figure 1 : Localisation de la zone d'implantation du projet .....</i>	<i>5</i>
<i>Figure 2 : IGN, Situation de la zone d'implantation du projet .....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 3 : Localisation des aires d'étude du projet retenues pour l'étude écologique .....</i>	<i>7</i>
<i>Figure 4 : Photographies de la parcelle d'implantation (source : Photos terrain, 2024) .....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 5 : Localisation des prises de vue .....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 6 : Extrait du plan d'implantation générale (Source : ENEDIS, 02/2024) .....</i>	<i>9</i>

<i>Figure 7 : Grille HTB – coupe longitudinale (Source : ENEDIS).....</i>	<i>10</i>
<i>Figure 8 : Fosse déportée – coupe longitudinale type (Source : ENEDIS).....</i>	<i>10</i>
<i>Figure 9 : Plan de masse avant/après (Source : ENEDIS).....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 10 : Poste de Saint-Sauves-d’Auvergne vu du ciel - Situation existante (Source : 3dvision).....</i>	<i>12</i>
<i>Figure 11 : Poste de Saint-Sauves-d’Auvergne vu du ciel – Situation projetée (Source : 3dvision).....</i>	<i>12</i>
<i>Figure 12 : Poste de Saint-Sauves-d’Auvergne vu depuis la route – Situation existante (Source : 3dvision).....</i>	<i>13</i>
<i>Figure 13 : Poste de Saint-Sauves-d’Auvergne vu depuis la route – Situation projetée (Source : 3dvision).....</i>	<i>13</i>
<i>Figure 14 : Localisation des points de mesures (source : NATURACOUSTIC, 2024).....</i>	<i>17</i>
<i>Figure 15 : Fosse déportée – guide de conception standard (source : ENEDIS).....</i>	<i>19</i>
<i>Figure 16 : Caractéristiques de dimensionnement de l’ouvrage de gestion des eaux pluviales.....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 17 : Conformité du projet avec le SDAGE 2022-2027 du Bassin Loire-Bretagne.....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 18 : Localisation des zonages règlementaires associés au projet.....</i>	<i>22</i>
<i>Figure 19 : Localisation des zonages d’inventaires associés au projet.....</i>	<i>23</i>
<i>Figure 20 : Localisation du PNR associé au projet.....</i>	<i>23</i>
<i>Figure 21 : Localisation des habitats et zones humides potentielles sur les aires d’étude associées au projet.....</i>	<i>25</i>

## Introduction

Le présent document d'accompagnement constitue l'annexe n°8 au formulaire CERFA 14734\*04. Il vise à préciser dans un premier temps les enjeux environnementaux présents sur le site d'étude localisé dans la commune de Saint-Sauves-d'Auvergne (63). Dans un second temps, seront présentés les impacts potentiels du projet et les mesures mises en œuvre.

Le projet d'extension du poste de transformation électrique de SAINT-SAUVES a fait l'objet d'une **demande d'examen au cas par cas** préalable à une **éventuelle évaluation environnementale** au titre de la rubrique 32 du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement de la catégorie « *Energie* » :

- « *Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension :*

*Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes ».*

**Le projet consiste en l'extension d'un poste de transformation électrique existant. Il s'agit d'une mise à niveau technique des installations pour améliorer la distribution électrique dans le secteur, tout en renforçant la sécurité des installations avec notamment l'ajout d'équipements de protection (mur coupe-feu, fosse déportée).**

Les travaux de modernisation par l'extension du poste de transformation électrique incluent :

- la mutation du transformateur n°TR312 existant (sans modification structurelle de l'ouvrage) de 20 MVA (ODAF) à 36 MVA (ONAN) et l'installation d'une grille moyenne tension (HTB1) en partie arrière (après démolition des installations provisoires) ;
- la mise en place d'une fosse déportée derrière le TR312 ;
- la mise en place d'un mur coupe-feu à côté du TR311 ;
- la mise en place d'un PAC 4UF ;
- le prolongement de la piste légère ;
- le clôturage normé de la zone d'extension.

# 1. Présentation du site

## 1.1 Localisation du site

Le site d'étude est localisé dans la partie nord de la commune de Saint-Sauves-d'Auvergne dans le département du Puy-de-Dôme, le long de la route départementale n°82 (Route de la Gare). Situé dans une zone péri-urbaine à caractère rural, il est entouré par des parcelles agricoles, enherbées et boisées dans toutes les directions. On trouve également la RD82 puis des propriétés privées avec espaces verts au sud-est.

La zone d'implantation de la future extension se situe au nord-ouest du site du poste source actuel, sur une surface actuellement occupée par des espaces verts d'environ 1 600 m<sup>2</sup>.

Le terrain d'implantation du projet s'étend sur la parcelle n°338 section YH d'une superficie cadastrale totale de 5 950 m<sup>2</sup>. Le site présente une déclivité moyenne faible d'environ 1 % vers le nord dans sa partie aménagée, et d'environ 3 % vers le nord en considérant la partie actuellement enherbée. À l'échelle du terrain, l'altimétrie varie d'environ 859 à 862 m NGF (point bas en limite nord et point haut en partie est).

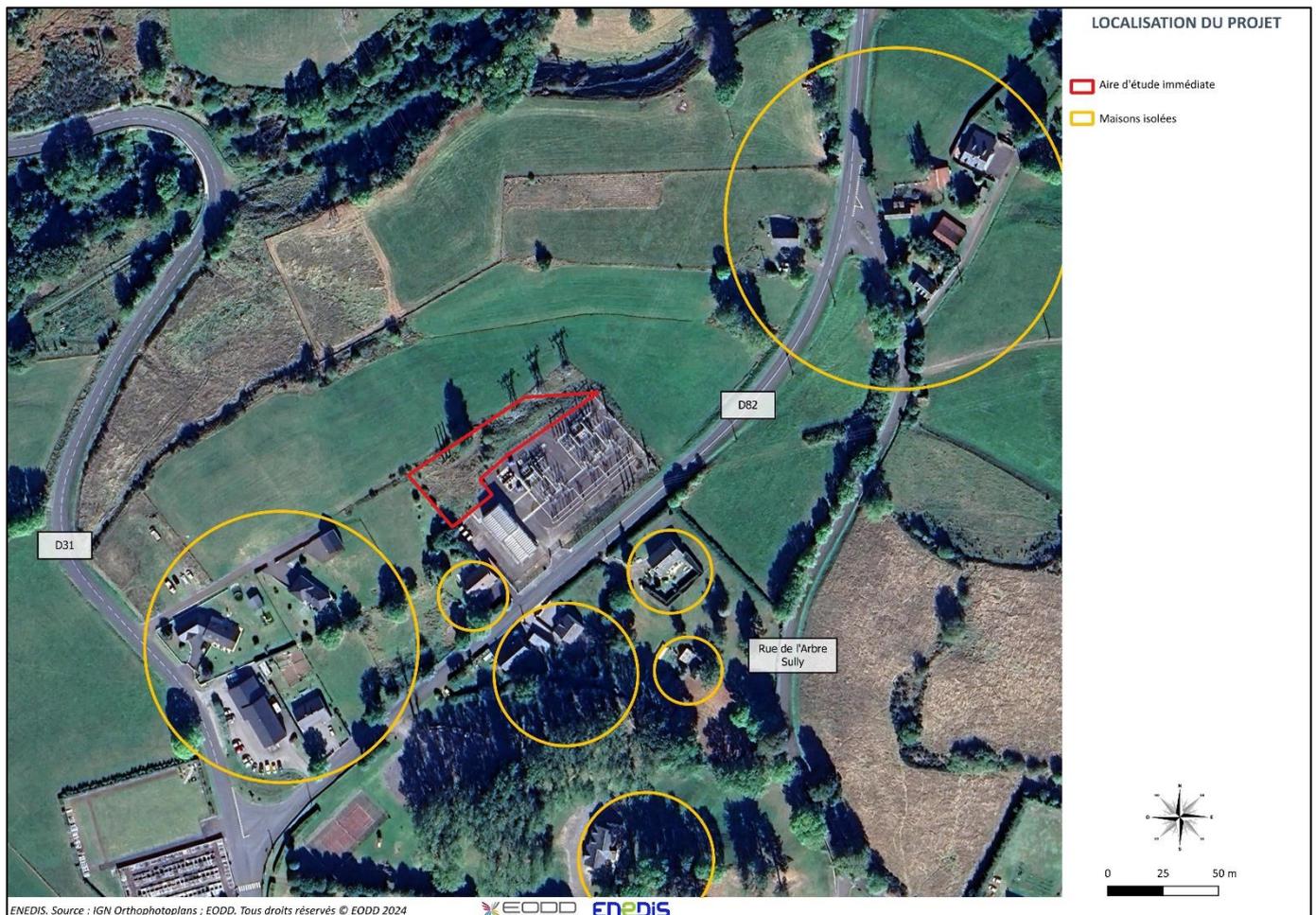


Figure 1 : Localisation de la zone d'implantation du projet



Figure 2 : IGN, Situation de la zone d'implantation du projet

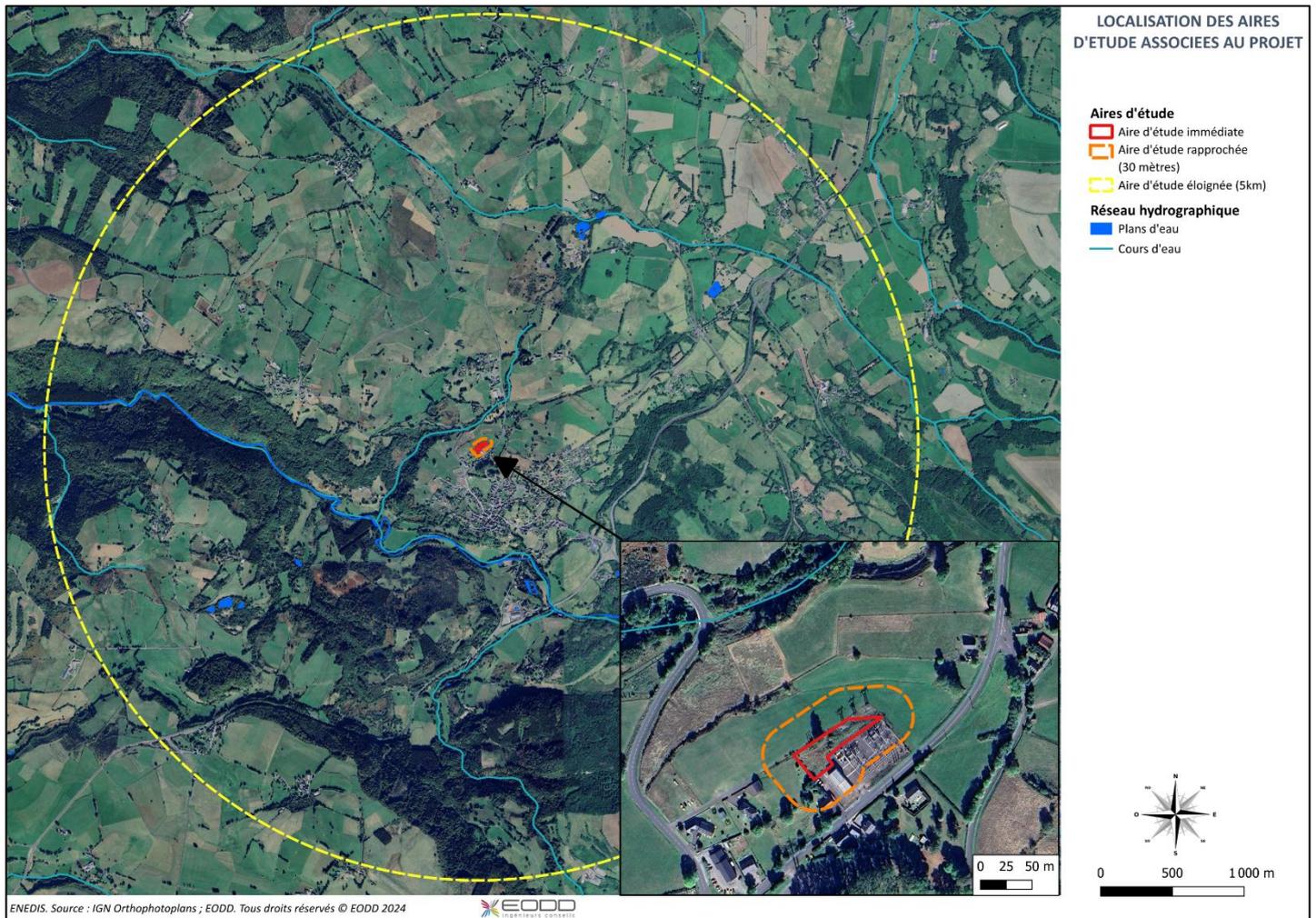


Figure 3 : Localisation des aires d'étude du projet retenues pour l'étude écologique

## 1.2 Photographies du site

Les éléments suivants constituent un reportage photographique de la zone d'extension du poste électrique et de ses environs. Les photographies sont géolocalisées sur la carte ci-après :



Figure 4 : Photographies de la parcelle d'implantation (source : Photos terrain, 2024)

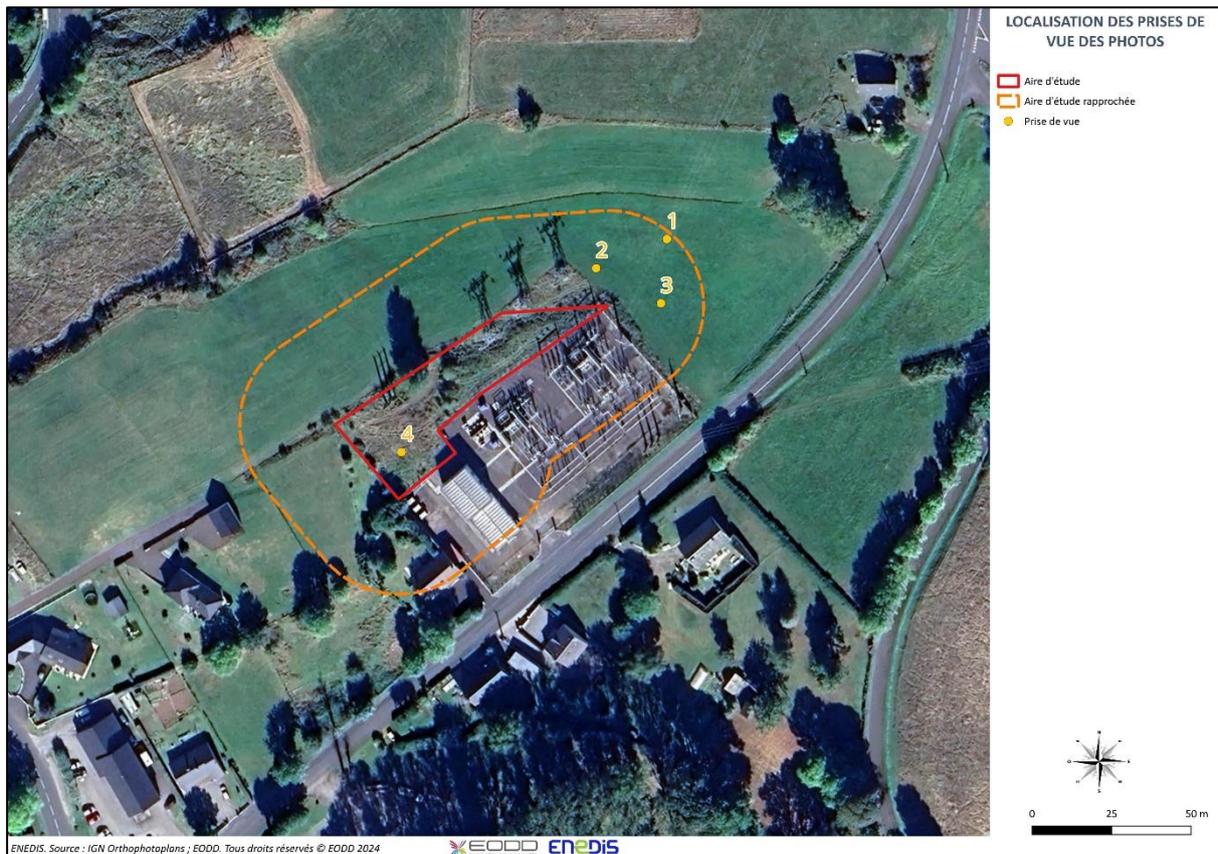


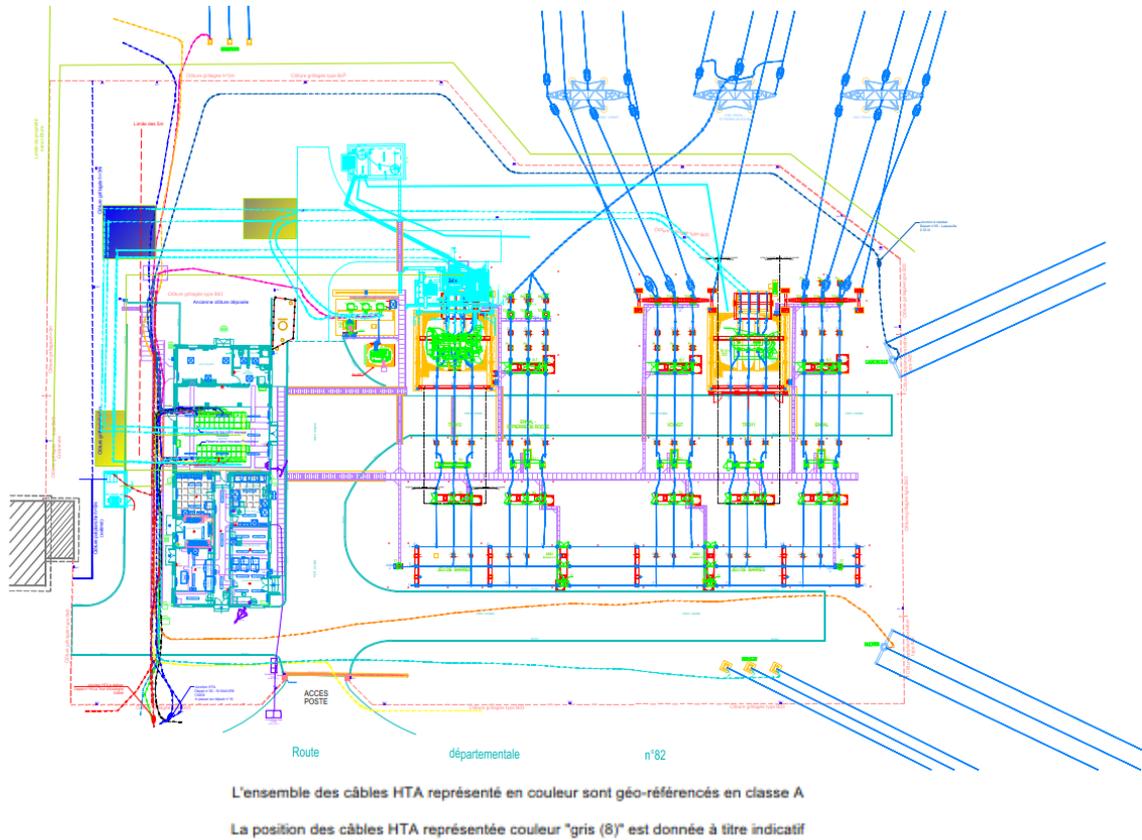
Figure 5 : Localisation des prises de vue

## 2. Présentation du projet

### 2.1 Plans

L'opération d'une extension s'insère au nord du site du poste source de SAINT-SAUVES.

Le plan de masse ci-dessous illustre l'état du poste source après projet :



Ind	Date	Modification	Dess.	Vérif.	Appr.	Ind	Date	Modification	Dess.	Vérif.	Appr.
A	02/2024	Création	PaB	LaV	ChV						

**B.R.I.P.S. AuRA**

20 avenue Evaresto Galois  
63170 AUZIEUX

**Poste 63/20kV  
SAINT SAUVES  
PLAN HAUTE TENSION**

**2438-CER103-63**

**PLAN D'IMPLANTATION GÉNÉRALE**

Echelle: 1/2000ème	Date: 27-02-2024	Dessiné: CER VINCENT	Approuvé:
Référence Informatique ENEDIS: Plan projet Après Travaux CL.dws			

Figure 6 : Extrait du plan d'implantation générale (Source : ENEDIS, 02/2024)

Les caractéristiques techniques des éléments projetés sont les suivantes :

- grille HTB : 7,15 m x 3,4 m - Profondeur de canalisation (vidange) : - 0,7 m/TN.

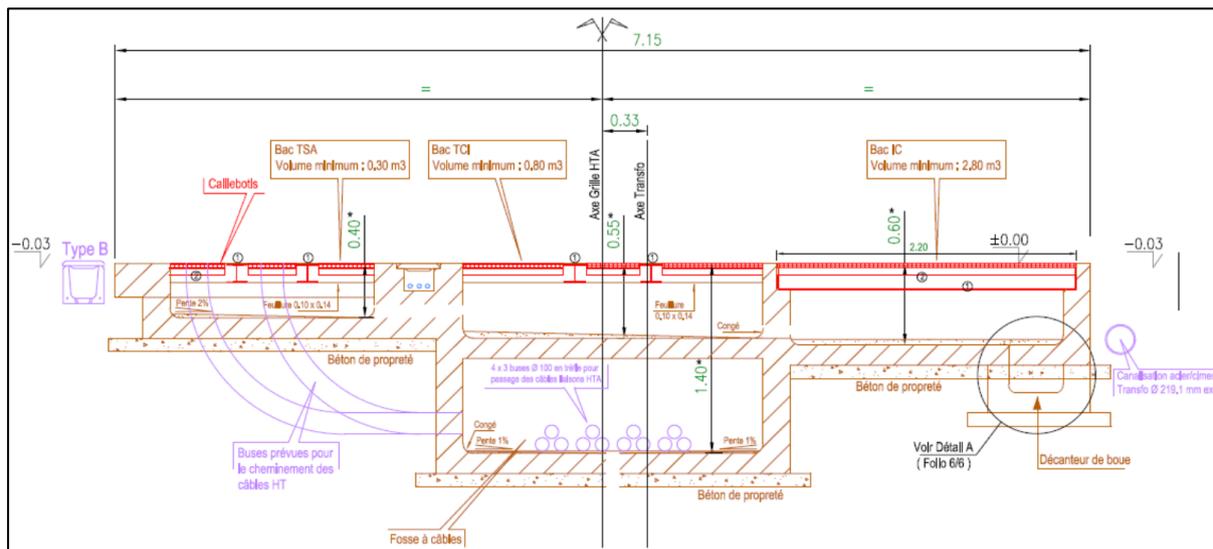


Figure 7 : Grille HTB – coupe longitudinale (Source : ENEDIS)

- fosse déportée : 8,5 m x 3,25 m x 3,07 m (radier compris). Profondeur de fil d'eau en entrée : -1,15 m/TN (d'après indications MOA). Profondeur de fil d'eau en sortie (vidange) : -1,68 m/TN (d'après indications MOA).

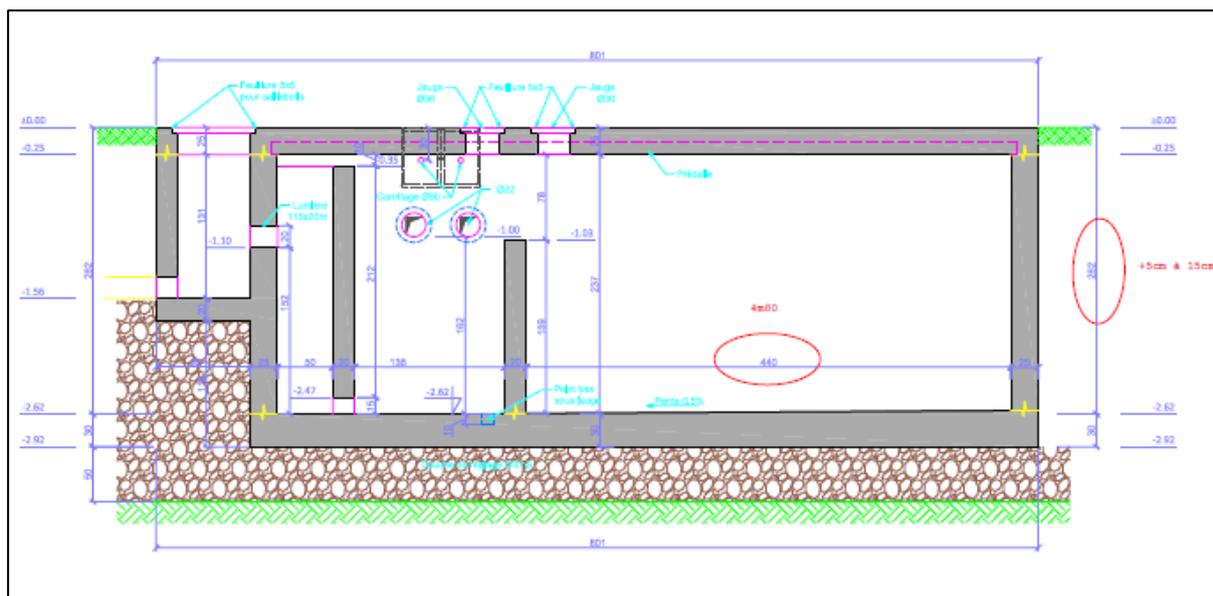
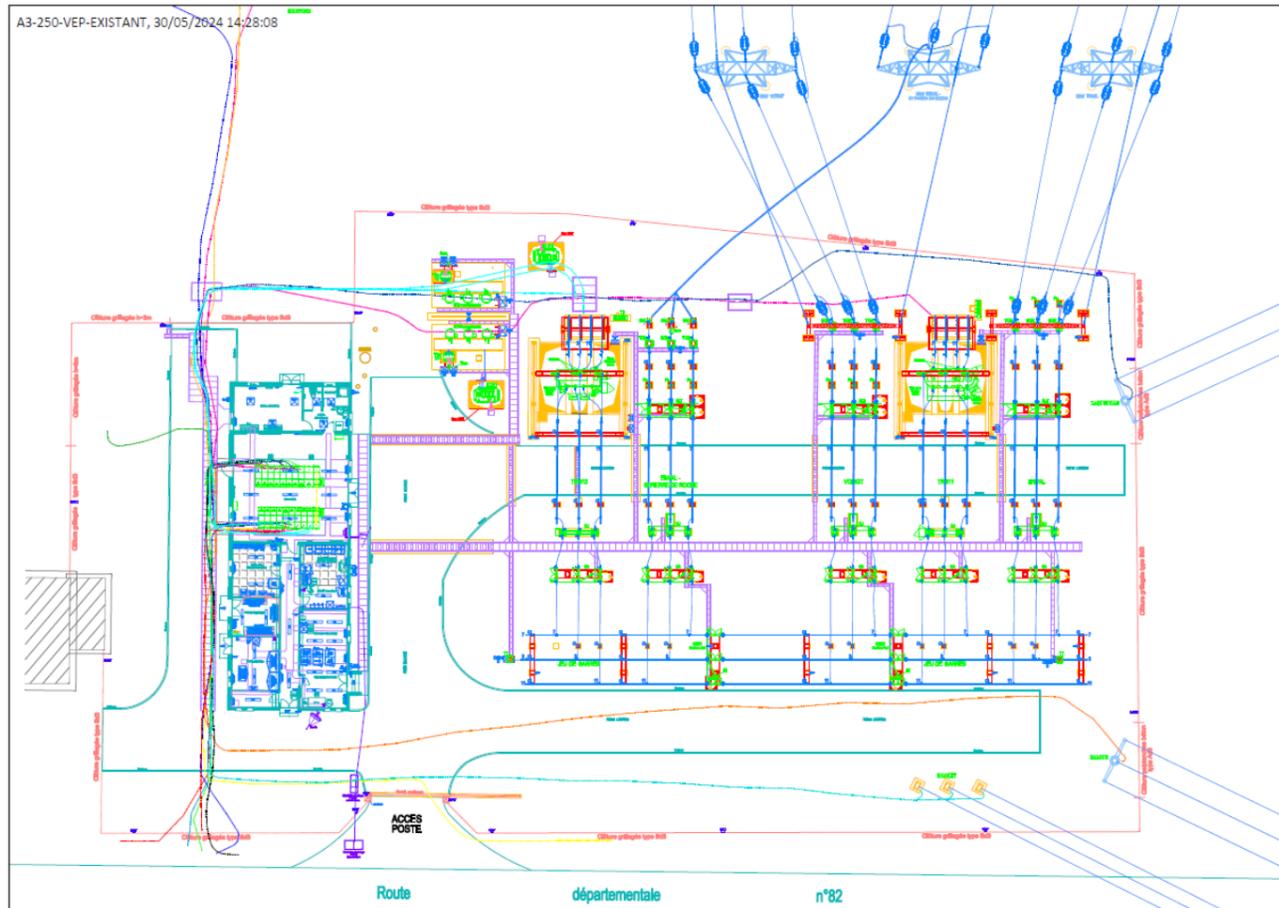
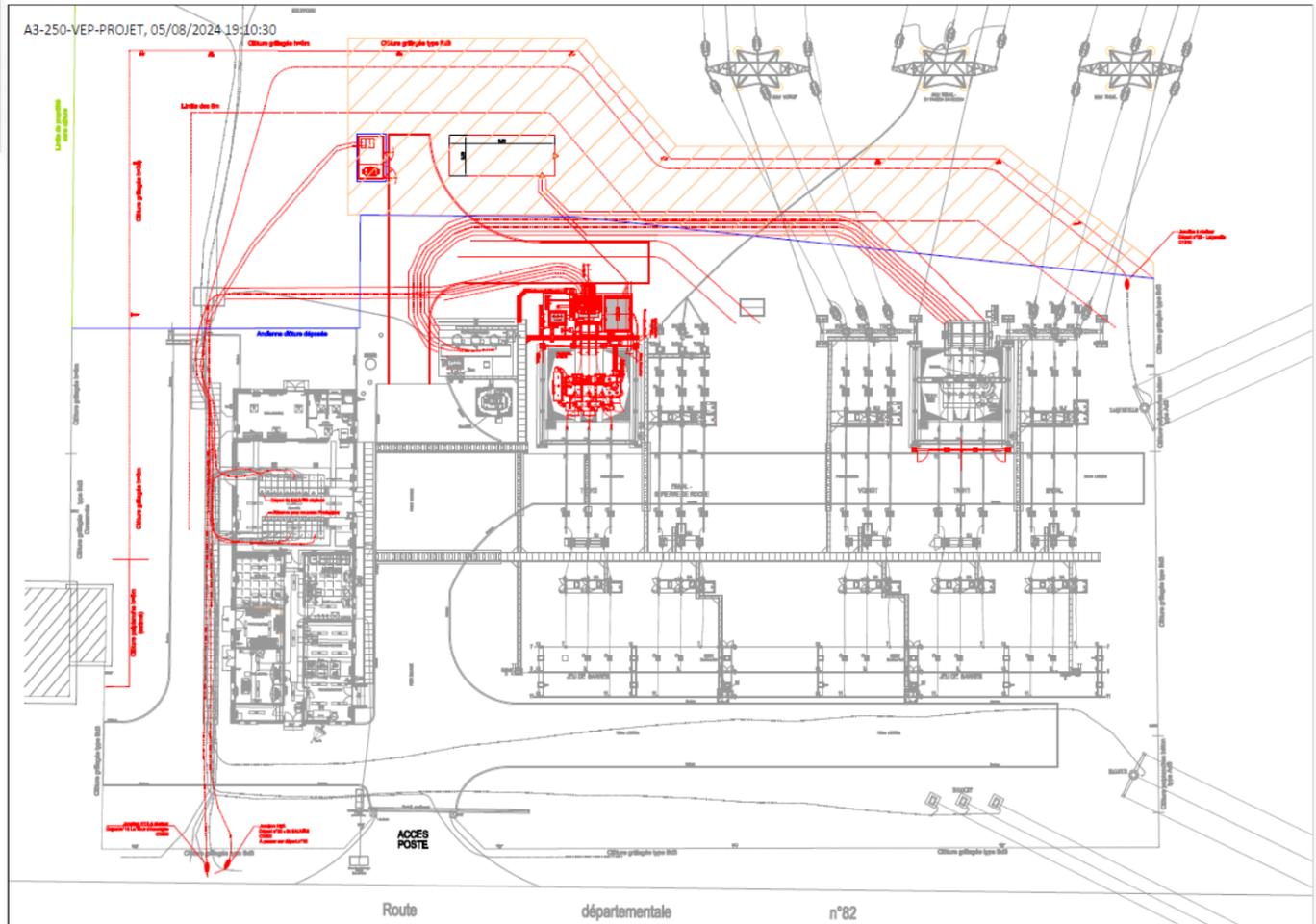


Figure 8 : Fosse déportée – coupe longitudinale type (Source : ENEDIS)



Plan 1 : Avant travaux



Plan 2 : Projet

Figure 9 : Plan de masse avant/après (Source : ENEDIS)

## 2.2 Insertion paysagère du projet

### 2.2.1 Phomontages du projet



Figure 10 : Poste de SAINT-SAUVES vu du ciel - Situation existante (Source : 3dvision)



Figure 11 : Poste de SAINT-SAUVES vu du ciel – Situation projetée (Source : 3dvision)

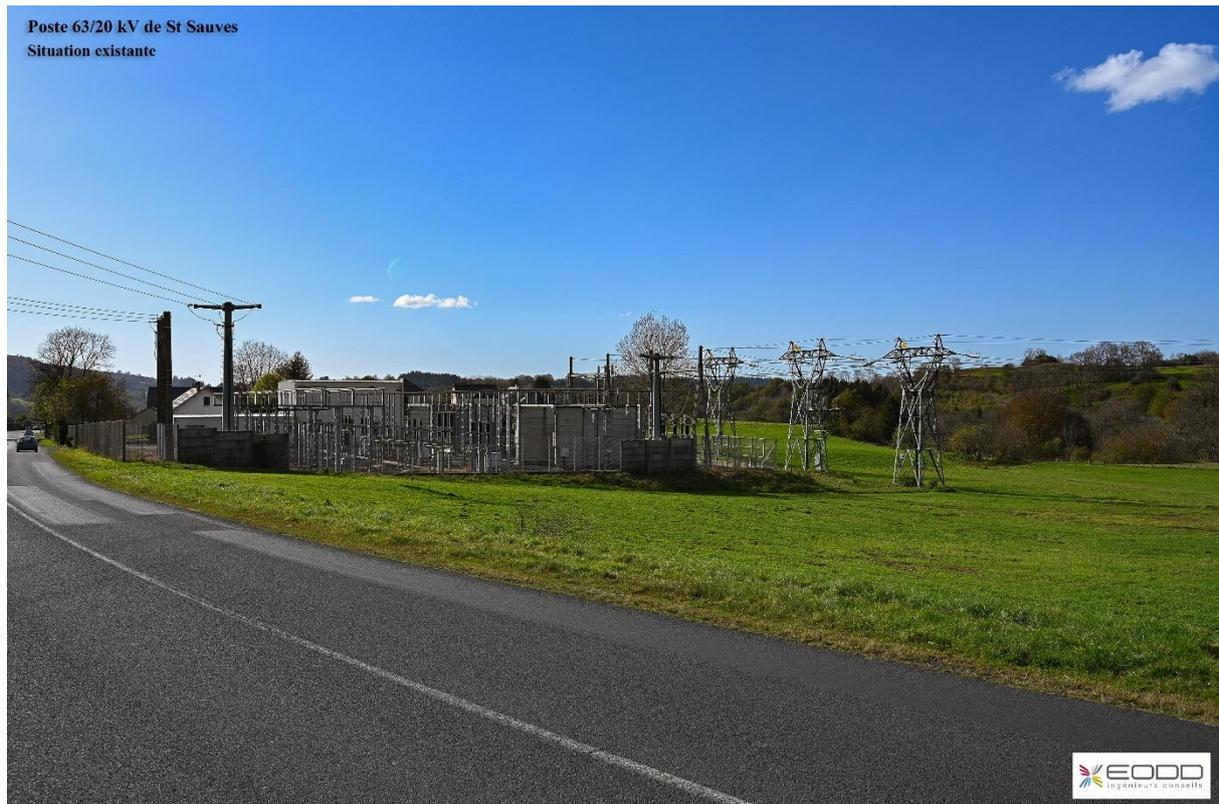


Figure 12 : Poste de SAINT-SAUVES vu depuis la route – Situation existante (Source : 3dvision)

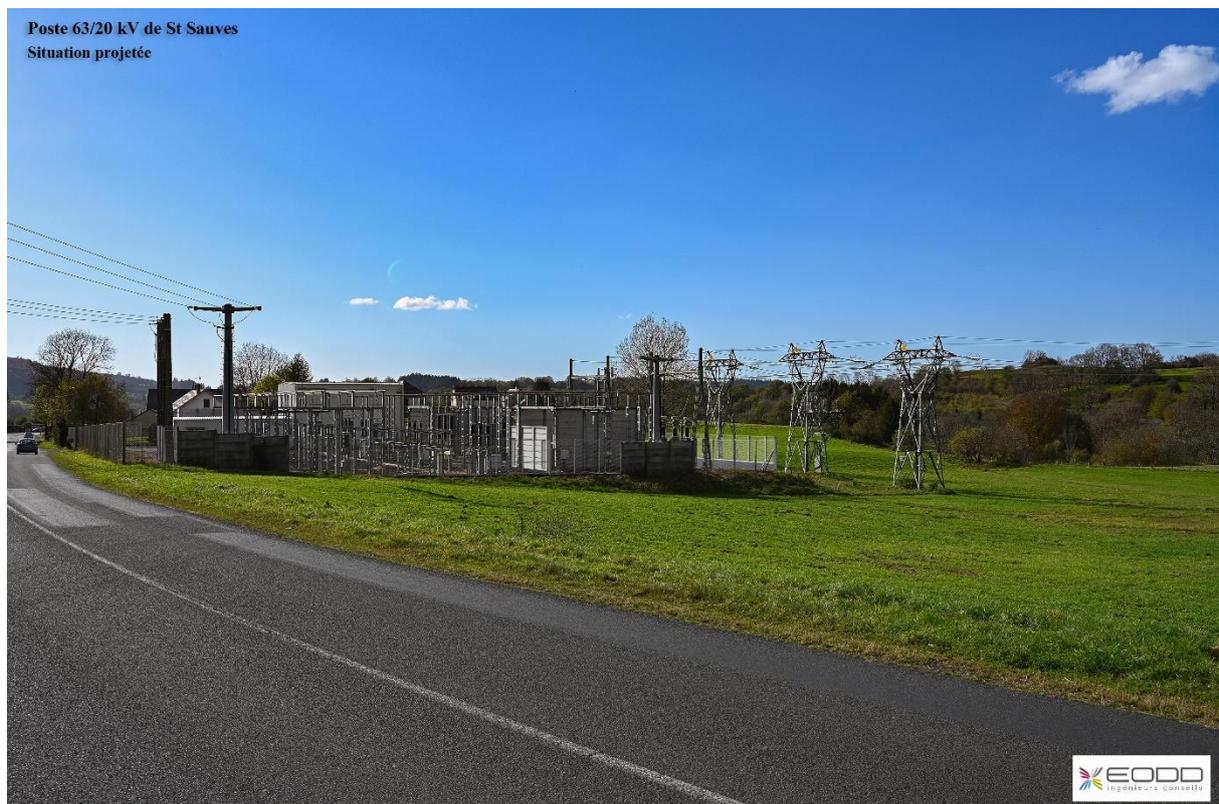


Figure 13 : Poste de SAINT-SAUVES vu depuis la route – Situation projetée (Source : 3dvision)

### 2.2.2 Compatibilité avec les documents du PLU de la commune de Saint-Sauves-d'Auvergne

Le projet est soumis aux dispositions du Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Sauves-d'Auvergne dans sa version du 05/05/2021.

Le site du poste source est implanté sur deux zones distinctes : majoritairement en zone naturelle Np, correspondant à des secteurs naturels à protéger au titre des paysages où la constructibilité est en principe interdite, et partiellement en zone urbaine Uc dédiée aux extensions résidentielles à dominante pavillonnaire pour sa partie sud. Toutefois, en zone Np, le règlement autorise explicitement "les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif" à condition qu'ils prennent en compte le caractère paysager et végétal du secteur et qu'ils aient un impact faible sur le paysage. Le projet de modernisation du poste source, en tant qu'ouvrage technique d'intérêt collectif, entre dans ce cadre dérogatoire.

En termes de prescriptions spécifiques, le projet répond aux exigences du règlement du PLU notamment en matière de gestion des eaux pluviales, avec la mise en place d'un système d'infiltration à la parcelle qui permet de ne pas compromettre l'écoulement des eaux, condition importante en zone N. Le projet devra particulièrement veiller à son insertion paysagère et à la préservation du caractère végétal du secteur, conformément aux prescriptions de la zone Np. La présence partielle en zone Uc, bien que cette zone soit principalement destinée à l'habitat pavillonnaire, ne pose pas de contrainte particulière puisqu'il s'agit d'installations préexistantes.

Concernant le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune de Saint-Sauves-d'Auvergne, le projet s'inscrit dans des axes différents :

- le Défi II du PADD qui concerne la "*Préservation des espaces agricoles et naturels, valorisation du patrimoine communal*". La mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales par infiltration à la parcelle, avec un dispositif de traitement préalable (fosse déportée), contribue directement à l'objectif de "*préserver la qualité paysagère et environnementale de Saint-Sauves*" énoncé dans ce défi. Le projet participe également à une "gestion raisonnée" des espaces en limitant les rejets vers le milieu naturel ;
- Par ailleurs, le système proposé s'inscrit dans une démarche durable et respectueuse de l'environnement, conformément aux principes généraux du PADD qui visent à assurer une gestion économe de l'espace et à préserver les ressources naturelles. La solution technique retenue (lit d'infiltration) permet en effet de gérer les eaux pluviales au plus près de leur point de chute, contribuant ainsi à la recharge naturelle des nappes tout en prévenant les risques de pollution grâce au dispositif de prétraitement.

Le projet est donc compatible avec les orientations du PADD.

### 2.2.3 Compatibilité avec le SCOT

Le SCOT n'est pas disponible.

### 3. Diagnostic environnemental synthétique

#### 3.1 Synthèse des enjeux environnementaux

Le tableau suivant identifie les éléments clés à intégrer au projet et formule des orientations environnementales générales à prendre en compte. Ces enjeux ont été intégrés au programme environnemental de l'opération.

Les thèmes **en rouge** constituent les enjeux environnementaux potentiellement les plus importants : ils feront l'objet d'une analyse plus complète dans les paragraphes suivants.

Tableau 1 : Synthèse des enjeux environnementaux et orientation environnementales

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	OBJECTIFS GÉNÉRAUX À INTÉGRER AU PROJET
<b>Occupation du sol</b>	Le site est situé au sein d'un poste source ENEDIS existant. Le projet concerne l'extension du site vers le Nord sur une superficie d'environ 1054 m <sup>2</sup> actuellement occupée par des espaces verts.	Intégrer les futures installations dans l'ensemble industriel électrique existant.
<b>PLU</b>	D'après le Plan Local d'Urbanisme, le site du poste source est pour majeure partie localisé en zone naturelle Np, et en zone urbaine Uc (partie Sud).	Respect du règlement du PLU de la commune en vigueur.
<b>Milieu humain</b>	Le site est situé en zone péri-urbaine à caractère rural. On trouve dans le voisinage immédiat des parcelles agricoles/enherbées/boisées et la route départementale D82.	Assurer l'intégration du projet dans son environnement rural et avec le territoire de la commune de Saint-Sauves d'Auvergne.
<b>Eau potable</b>	Parcelle non située dans un périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable. Les structures déjà existantes ne nécessitent pas de nouveaux raccordements à l'eau potable.	Le futur bâtiment ne nécessitera pas de raccordement à l'eau potable.
<b>Climat</b>	Saint-Sauves-d'Auvergne bénéficie d'un climat de montagne, caractérisé par des hivers froids et des étés doux. En 2023, la commune a enregistré une température moyenne annuelle de 9,4°C et un cumul annuel moyen de précipitations de 1 001,7 mm.	Pas d'enjeu particulier en dehors de prévoir un mode de gestion des eaux pluviales approprié aux précipitations du secteur.
<b>Milieu physique</b>	<p><b>Topographie</b> : déclivité moyenne faible 1-3% vers le Nord, altimétrie variant de 859 à 862 m NGF.</p> <p><b>Géologie</b> : Horizons de limons sablo-graveleux puis sables graveleux (altération du substrat gréseux).</p> <p><b>Hydrologie</b> : Aucun cours d'eau mentionné à proximité immédiate.</p> <p>Une étude d'infiltration et de gestion des eaux pluviales a été réalisée par ENEDIS en septembre 2024. Les résultats de cette étude sont présentés dans la partie 3.2.2 et l'étude est disponible en annexe du présent document.</p> <p>La solution technique proposée est une gestion de l'eau pluviale par infiltration à faible profondeur, avec mise en place d'un poste de relevage pour acheminer les eaux issues de la fosse déportée vers le dispositif d'infiltration.</p> <p>Le projet est également compatible avec le SDAGE 2022-2027 du Bassin Loire-Bretagne ainsi qu'avec le SAGE de la SIOULE.</p>	<p>Gestion des eaux pluviales adaptée à la topographie et au contexte géologique du site : infiltration à faible profondeur avec mise en place d'un poste de relevage.</p> <p>La solution technique proposée permet de lutter contre le risque d'inondation et de contribuer à la recharge naturelle des nappes par infiltration lente.</p> <p>Il sera nécessaire de suivre les recommandations techniques et de dimensionnement présentées dans l'étude d'infiltration et de gestion des eaux pluviales.</p>
<b>Sites et sols pollués</b>	Un ancien site industriel ou activité de service à moins de 500 m.	L'extension du poste électrique n'est pas concernée par cette composante.
<b>Milieu naturel</b>	<p>Aire d'étude immédiate comprise dans une RBS et un PNR, la ZSC la plus proche est située à 1,6 km. Aucune contrainte réglementaire n'est associée aux zones naturelles locales.</p> <p>Habitats naturels : aucun habitat patrimonial identifié. Zones humides : zone potentiellement humide à proximité, aucune zone humide au sein de l'aire d'étude.</p>	<p>Être en accord avec la charte de la Réserve de Biosphère du Bassin de la Dordogne (pratiques et des aménagements durables) et la charte du PNR</p> <p>Zone humide potentielle à proximité de l'aire d'étude immédiate. Préconisation : sondages</p>

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	OBJECTIFS GÉNÉRAUX À INTÉGRER AU PROJET
		pédologiques à réaliser au sein de l'aire d'étude immédiate. Le SAGE Dordogne amont porte une attention particulière à la préservation des zones humides.
<b>Flore</b>	<p>Flore patrimoniale et/ou protégée : Aucune espèce recensée, période non propice à l'inventaire de la flore.</p> <p>Flore exotique envahissante : Aucune espèce recensée, période non propice à l'inventaire de la flore.</p>	Des inventaires complémentaires seraient nécessaires en période favorable (avril-juin) pour avoir une meilleure connaissance de la diversité floristique du site et des espèces en présence.
<b>Faune</b>	<p><b>Avifaune</b> : Diversité faible avec 21 espèces recensées. Enjeux potentiellement modérés pour le Bruant jaune et le Serin cini. 14 espèces potentiellement nicheuses.</p> <p><b>Mammifères</b> : Une espèce protégée potentielle : Hérisson d'Europe - Chiroptères : Pas de gîte observé, zone uniquement utile pour la chasse et le transit.</p> <p><b>Amphibiens</b> : Potentialités d'accueil pour de l'hivernage uniquement.</p> <p><b>Reptiles</b> : Quatre espèces protégées potentiellement présentes dont le Lézard des murailles.</p> <p><b>Insectes</b> : Deux espèces d'Orthoptères susceptibles de faire leur cycle complet sur l'aire d'étude.</p>	Des inventaires complémentaires seraient nécessaires en période favorable (mars-août) pour avoir une meilleure connaissance des taxons en période de reproduction.
<b>Risques naturels</b>	<p>D'après la base de données du site internet <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a>, le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- n'est pas localisé à l'intérieur d'une zone d'aléa d'inondation ;</li> <li>- n'est pas localisé à l'intérieur d'un périmètre de prévention des risques technologiques ;</li> <li>- est localisé en secteur de sismicité de niveau 2 (faible) ;</li> <li>- est en zone d'aléa gonflement-retrait des argiles de niveau faible (catégorie 1) ;</li> <li>- est en zone d'exposition au radon élevé (catégorie 3/3).</li> </ul>	Le site ne présente pas d'enjeu en lien avec les risques naturels. Les conditions constructives respecteront les contraintes listées.
<b>Risques technologiques</b>	Pollution des sols : Un ancien site industriel ou activité de service à moins de 500 m.	Le projet n'est soumis à aucun enjeu sur cette thématique.
<b>Nuisances sonores</b>	<p>Le projet n'est pas concerné par les cartes de bruits stratégiques du fait du trafic annuel inférieur à 3 millions de véhicules, et d'un nombre de passages de train inférieur à 30 000.</p> <p>De plus, les transformateurs ENEDIS sont entourés de murs pare-feu, ce qui limite leur nuisance pour les habitations les plus proches.</p> <p>Une étude acoustique a été réalisée en avril 2024 par la société Naturacoustic, avec réalisation de campagnes de mesures en février 2024 et étude prédictive pour la situation projet.</p> <p>D'après cette étude, dans la configuration actuelle, le poste n'est pas conforme aux réglementations en vigueur de jour et de nuit. Dans la configuration future, le poste sera conforme aux réglementations en vigueur de jour et de nuit (se référer à l'annexe n°8C).</p>	À l'heure actuelle, le poste n'est pas conforme aux réglementations en vigueur. Cependant, le remplacement du transformateur 312 par un transformateur d'un autre type et la construction d'un mur devant le transformateur 311 permettra au poste d'être conforme aux réglementations en vigueur, de jour et de nuit, après la mise en œuvre du projet.
<b>Qualité de l'air</b>	<p>D'après le réseau de stations de mesure du département, les concentrations moyennes en polluants sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PM10 : valeurs inférieures à 15 µg/m³/an (car moins de 1% de la population expose aux seuils OMS) ;</li> <li>• PM2.5 : valeurs supérieures à 5 µg/m³/an (car 93% de la population exposée) ;</li> <li>• NO2 : valeurs supérieures à 10 µg/m³/an (car 30% de la population exposée) ;</li> <li>• Ozone : valeurs ne dépassant pas les seuils réglementaires actuels.</li> </ul>	Le projet n'est soumis à aucun enjeu sur cette thématique. Il n'est ni vulnérable à la pollution, ni émetteur.

THÈMES	DIAGNOSTIC / ÉTAT INITIAL	OBJECTIFS GÉNÉRAUX À INTÉGRER AU PROJET
	De manière générale, les valeurs limites réglementaires de qualité de l'air sont respectées dans l'ensemble du département. Cependant, les concentrations en PM2.5 et NO2 dépassent les préconisations de l'OMS (valeurs indicatives mais non réglementaires) pour une partie importante de la population. La qualité de l'air globale dans le département peut néanmoins être qualifiée de satisfaisante avec seulement 4 jours de vigilance pollution (niveau jaune) enregistrés en 2023.	
<b>Accessibilité et déplacements</b>	Le site est accessible par la RD82. À noter que le site n'est pas desservi par les transports en commun, et qu'il est difficilement accessible par la voie cyclable et piétonne dans une moindre mesure. La faible densité du territoire réduit les contraintes liées aux travaux de l'extension du poste.	Le projet n'est soumis à aucun enjeu sur cette thématique.
<b>Conclusion</b>	<b>L'enjeu principal est FAIBLE À MODÉRÉ, principalement lié à la faune (avifaune nicheuse et autre faune protégée potentiellement présente).</b>	

## 3.2 Thématiques à enjeu environnemental

### 3.2.1 Nuisances sonores

Source : Cartes de bruit stratégiques du Puy-De-Dôme. Préfet du Puy-De-Dôme, 2022.

Le projet n'est pas concerné par les cartes de bruits stratégiques du fait du trafic annuel inférieur à 3 millions de véhicules, et d'un nombre de passages de train inférieur à 30 000.

Source : Étude acoustique Poste Source – Saint-Sauves d'Auvergues. NATURACOUSTIC, 2024.

Dans le cadre du projet de modernisation du poste électrique, la société NATURACOUSTIC a été missionnée afin de réaliser une campagne de mesures acoustiques du poste Source, conformément à la réglementation afin d'affiner les mesures de bruits induits par les ouvrages actuels et de simuler l'impact acoustique du projet de mutation du transformateur.

Les mesures ont été effectuées sur quatre points (cf. figure ci-dessous) :

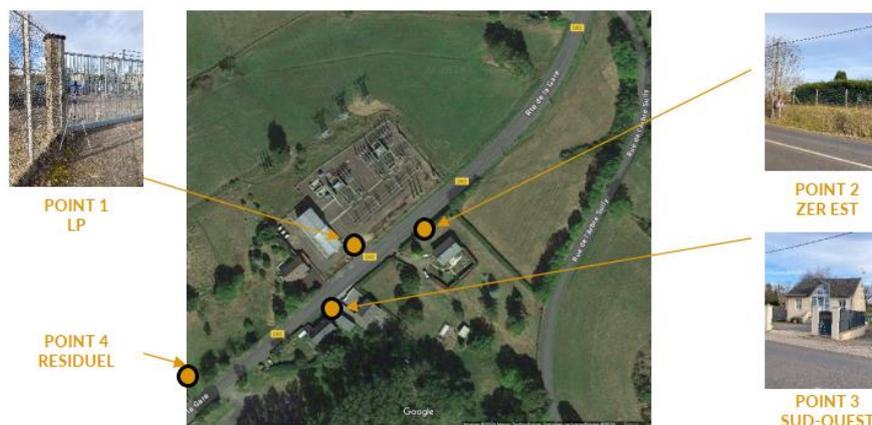


Figure 14 : Localisation des points de mesures (source : NATURACOUSTIC, 2024)

En période diurne, la valeur limite a été dépassée au point 2. En période nocturne, la valeur limite a été dépassée aux points 2 et 3.

Sur la base d'une modélisation, l'impact acoustique de la situation future a pu être calculé. Compte tenu de l'ajout prévu d'un mur pare-feu et des différentes caractéristiques du projet, les valeurs limite ne seront dépassées pour aucun point.

Finalement, dans sa configuration actuelle, le poste n'est pas conforme aux réglementations en vigueur de jour et de nuit. Cependant, dans sa configuration future, le poste sera remis en conformité.

Une fois les travaux réalisés, ENEDIS engagera de nouvelles mesures acoustiques pour s'assurer du respect de la réglementation en vigueur et, en cas de dépassement des niveaux admissibles, s'engage à réaliser les travaux nécessaires pour limiter la gêne occasionnée.

### 3.2.2 Milieu physique

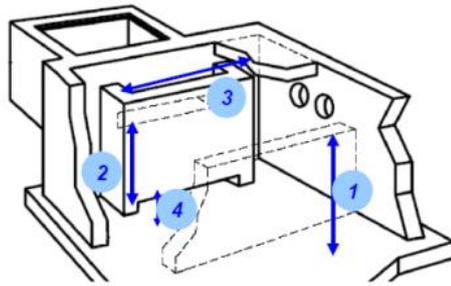
Sources : Étude d'infiltration et de gestion des eaux pluviales. ENEDIS, septembre 2024.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif de l'étude

Résumé de l'étude de sol						
Aptitude du sol	Profondeur		Coupe de sol moyenne du terrain du projet	Perméabilité retenue pour l'infiltration		
	De	A		(mm/h)	(m/s)	
		0	0,10 m	Remblais graveleux	-	
		0,10	3,5 m	Limons sablo-graveleux	18	5,0 <sup>E-06</sup>
* prof. lim. sondée	3,5	10,0 m*	Sables graveleux	-		
Système de gestion des eaux pluviales retenu – Lit d'infiltration enterré						
Prétraitement	Rétention		Infiltration			
Dégrilleur – bac de décantation	Type d'ouvrage	Volume utile	Dimensions proposées	5,0 x 3,0 x 1,5 m		
	Lit d'infiltration Matériau de remplissage type graves 40-800mm Deux drains de répartition avec regards	Vutile = 6,75 m <sup>3</sup>  Porosité utile minimale du matériau de remplissage : 30%	Surface d'infiltration	15,0 m <sup>2</sup>		
			Profondeur limite	1,7 m/TN		
			Débit d'infiltration	0,08 l/s (0,27 m <sup>3</sup> /h)		
			Temps de vidange	24,2 h		
<b>Remarques :</b> Le mode de gestion des eaux pluviales proposé est dimensionné pour prendre en charge les apports issus de la fosse déportée. Le système de gestion proposé nécessitera la mise en place d'un poste de relevage. La profondeur limite proposée pour l'ouvrage tient compte de l'hypothèse de travail envisageant la présence des eaux souterraines à une profondeur de 3 mètres (857,8 m NGF - cette hypothèse ne constitue pas une cote NPHE) rapportée à 2,5 mètres (858,3 m NGF) dans une démarche sécuritaire. Un suivi piézométrique est en cours sur le site du poste jusqu'au mois de Juillet 2025, nous recommandons la réalisation d'une étude des Niveaux des Plus Hautes Eaux sur la base des données issues de ce suivi.						

La fosse déportée, mise en place dans le cadre du projet de modernisation du poste source ENEDIS de SAINT-SAUVES, est un ouvrage de récupération d'huiles susceptibles d'être rejetées par les installations techniques du poste. Le système de gestion des eaux pluviales proposé dans cette étude anticipe la prise en charge des apports associés au fonctionnement du poste.

Les dimensions standards préconisées sont présentées sur la figure suivante :



**Dimensions standard**

- 1 Hauteur du mur entre le bac séparateur et le bac récupérateur **Hr=152 cm**
- 2 Hauteur du seuil déversant **Hs=145 cm**
- 3 Longueur du seuil déversant **L=155 cm**
- 4 Hauteur de passage au niveau de la chicane d'évacuation **Ht=15 cm**

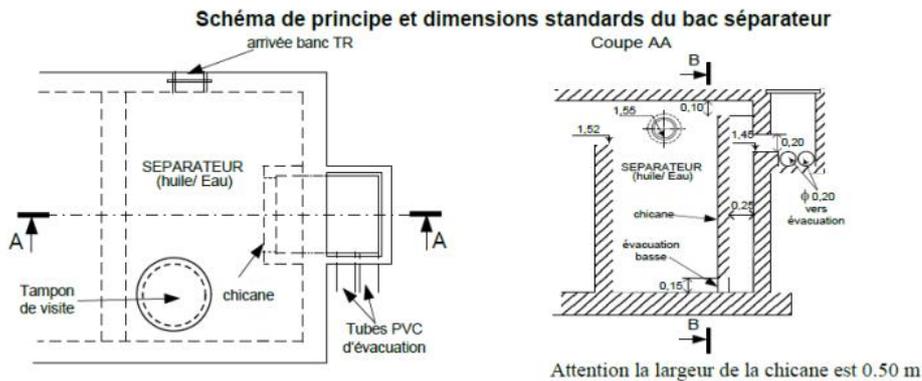


Figure 15 : Fosse déportée – guide de conception standard (source : ENEDIS)

Ce schéma est valable dans le cas où le rejet des eaux collectées s'effectue de manière gravitaire vers l'exutoire. Dans le cas où les conditions du site ne permettent pas un rejet gravitaire, la mise en place de pompes de relevage serait nécessaire.

En ce qui concerne le mode de gestion, l'aptitude du terrain à la mise en place d'une installation de gestion des eaux pluviales par infiltration a été jugée apte sous réserve, compte tenu des caractéristiques de perméabilité des sols modérément favorables.

Au regard de l'ensemble des éléments, il est proposé la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales par infiltration à faible profondeur. Cette option nécessiterait la mise en place d'un poste de relevage afin d'acheminer les eaux issues de la fosse déportée vers le dispositif d'infiltration à une cote supérieure de la cote de sortie de la fosse déportée, ainsi d'éloigner la base du dispositif d'infiltration du toit de la nappe.

Le dimensionnement de l'ouvrage est présenté dans la figure suivante.

PROJET	
Surface active	168,6 m <sup>2</sup>
PARAMETRES DE DIMENSIONNEMENT	
Terrain	
Profondeur nappe retenue	2,5 m soit 859,3 m NGF (Hypothèse de travail + sécurité)
Perméabilité retenue	18 mm/h
SYNTHESE DES CALCULS	
Type de vidange	
Infiltration	
Volume méthode des pluies	
Pluie de 15min-12h Station MétéoFrance CLERMONT-FERRAND AULNAT	
6,54 m <sup>3</sup>	
Volume de rétention minimum	
6,54 m <sup>3</sup>	
DIMENSIONNEMENT DE L'OUVRAGE	
CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE D'INFILTRATION	
Type d'ouvrage proposé	Lit d'infiltration enterré
Nombre	1
Dimensions proposées	5,0 m (L) – 3,0 m (l) – 1,5 (h <sub>utile</sub> )
Surface d'infiltration	15,0 m <sup>2</sup>
Profondeur et formation d'infiltration	1,7 m/TN – limons sablo-graveleux
Profondeur limite maximum retenue	1,7 m/TN – 859,3 m NGF
Matériau de remplissage	Type graves 40-80 mm
Porosité utile minimale	30%
<b>Volume de rétention utile proposé</b>	<b>6,75 m<sup>3</sup></b>
DEBIT D'INFILTRATION	
0,08 l/s – 0,27 m <sup>3</sup> /h	
TEMPS DE VIDANGE	
24,2 heures	

Figure 16 : Caractéristiques de dimensionnement de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales

La conformité du projet avec le SDAGE est détaillée dans la figure ci-dessous :

Objectif	Orientation fondamentale	Disposition	Mise en application
O3 : Réduire la pollution organique et bactériologique	3D : Maîtriser les Eaux Pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée	3D-1 : Prévenir le ruissellement et la pollution des Eaux Pluviales dans le cadre des aménagements	Mise en place de divers ouvrages de gestion des Eaux Pluviales et dimensionnement de ces ouvrages pour une pluie d'occurrence décennale
		3D-2 : Réduire les rejets d'eaux de ruissellement dans les réseaux d'Eaux Pluviales	Infiltration des eaux pluviales dans l'emprise de l'opération
		3D-3 : Traiter la pollution des rejets d'Eaux Pluviales	Les Eaux Pluviales sont traitées au plus près de leur collecte sur les espaces enherbés
O8 : Préserver les zones humides	8B : Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités		Le projet ne couvre pas de zone humide

Figure 17 : Conformité du projet avec le SDAGE 2022-2027 du Bassin Loire-Bretagne

En ce qui concerne la compatibilité avec le SAGE de la SIOULE, la solution technique proposée (mode de gestion « 0 rejet ») permet de lutter contre le risque d'inondation par débordement des réseaux et permet de contribuer à la recharge naturelle des nappes par infiltration lente. Le projet est donc compatible avec le SAGE.

### 3.2.3 Milieu naturel

Sources : Note écologique. EODD, décembre 2024.

#### Zonage :

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont de deux types :

- les zonages d'inventaires : zonages qui n'ont pas de valeur d'opposabilité mais qui ont été élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs. Ce sont les Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) à l'échelon français et les sites RAMSAR à l'échelle internationale ;
- les zonages réglementaires : zonages de sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels l'implantation d'un projet peut être interdit ou contraint. Ce sont les sites classés ou inscrits, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves naturelles, réserves forestières intégrales, les sites du réseau Natura 2000 (Zones spéciales de conservation (ZSC) et Zones de protection spéciale (ZPS)), les réserves de chasse et de faune sauvage...

Dans le cadre du pré-diagnostic écologique réalisé, plusieurs aires d'études ont été définies : l'aire d'étude immédiate (AEI) correspondant à l'emprise du projet et des futures zones de travaux, l'aire d'étude rapprochée (AER) qui est délimitée sur un secteur de 30 m autour du projet. Ce périmètre permet d'évaluer les impacts potentiels du projet. Enfin, l'aire d'étude éloignée (AEE) est une zone tampon de 5 km permettant d'intégrer les effets éloignés et induits possibles du projet.

Deux types de zonages réglementaires sont recensés au sein de l'aire d'étude éloignée : la ZSC FR8301095 "Lacs et rivières à loutres", située à 650 mètres au sud et à 1,6 km au nord du site projet, et la RBS FR6400011 "Bassin de la Dordogne" qui comprend en totalité l'aire d'étude immédiate.

Concernant les zonages d'inventaire, deux ZNIEFF de type I sont recensées à plus de 700 mètres du site ("Gorges d'Avèze" et "Verrou de saint-sauves") ainsi que deux ZNIEFF de type II également à plus de 700 mètres ("Gorges de la Dordogne et affluents" et "Monts dore").

Un autre zonage du patrimoine naturel est recensé dans les aires d'étude, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne qui comprend en totalité l'aire d'étude immédiate.

Tableau 3 : synthèse des espaces naturels d'intérêts écologique à proximité

TYPE DE SITE	CODE MNHN	NOM	DISTANCE (KM)	CONTINUITÉ
Natura 2000 - ZSC	FR8301095	Lacs et rivières à loutres	0,65 S et 1,6 N	Aucune
RBS	FR6400011	Bassin De La Dordogne (zone tampon)	Compris	Aucune
ZNIEFF I	830020140	Gorges d'Avèze	0,78 O	Aucune
	830005514	Verrou de saint-sauves	1,2 E	Aucune

ZNIEFF II	830020588	Gorges de la Dordogne et affluents	0,78 O	Aucune
	830007457	Monts dore	2,2 E	Aucune
PNR	FR8000028	PNR des Volcans d'Auvergne	Compris	Aucune

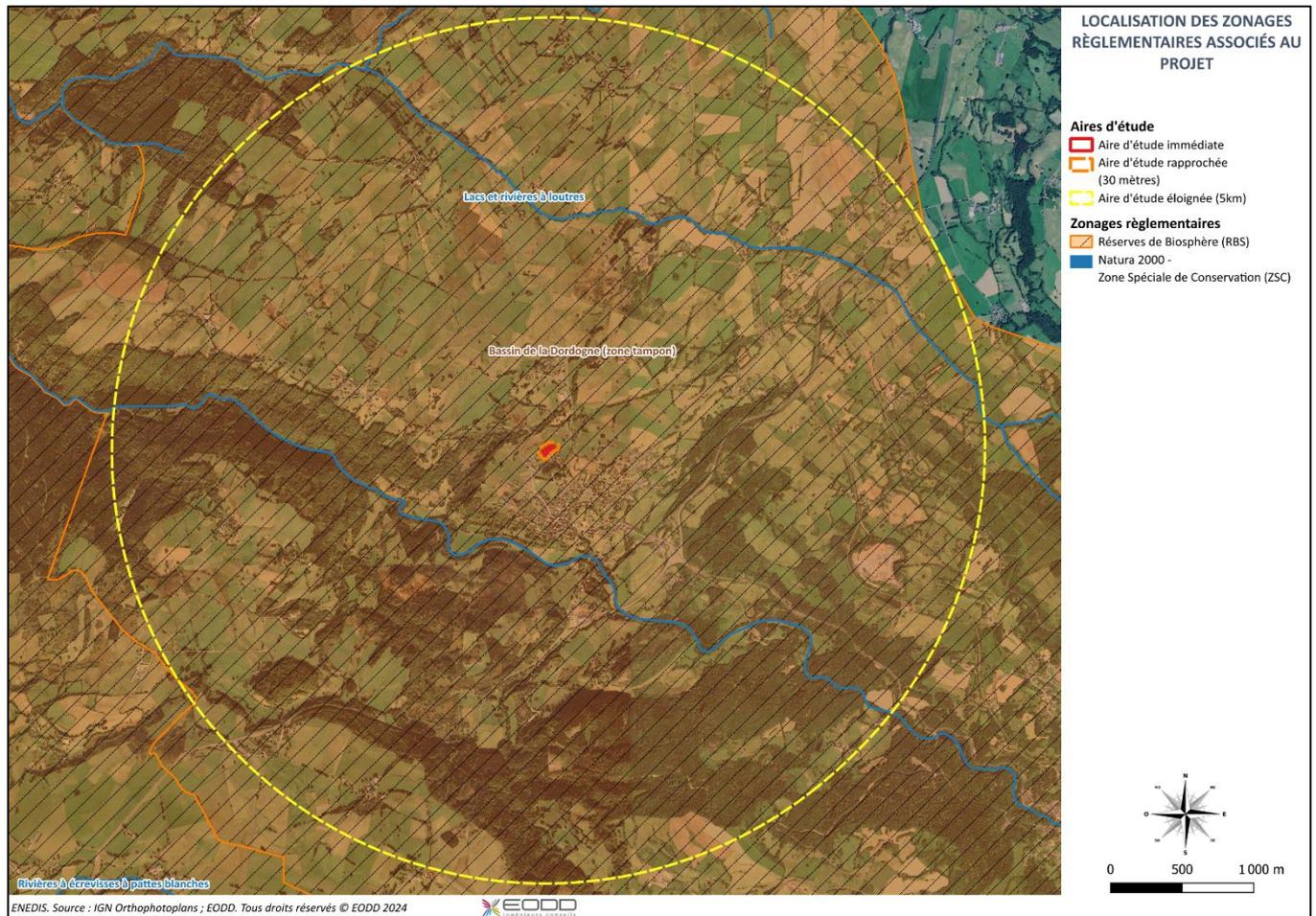


Figure 18 : Localisation des zonages réglementaires associés au projet

Figure 19 : Localisation des zonages d'inventaires associés au projet Figure 20 : Localisation des zonages réglementaires associés au projet

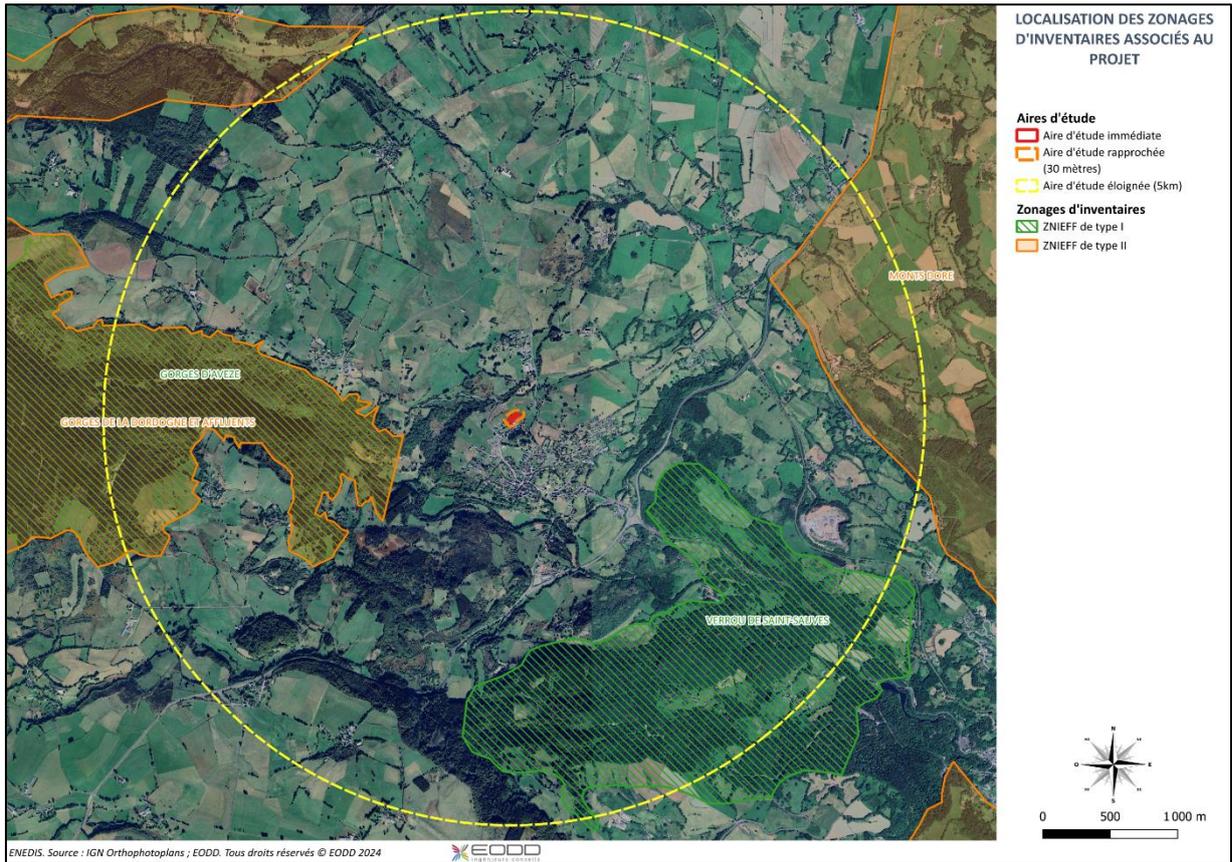


Figure 21 : Localisation des zonages d'inventaires associés au projet

Figure 22 : Localisation du PNR associé au projet Figure 23 : Localisation des zonages d'inventaires associés au projet

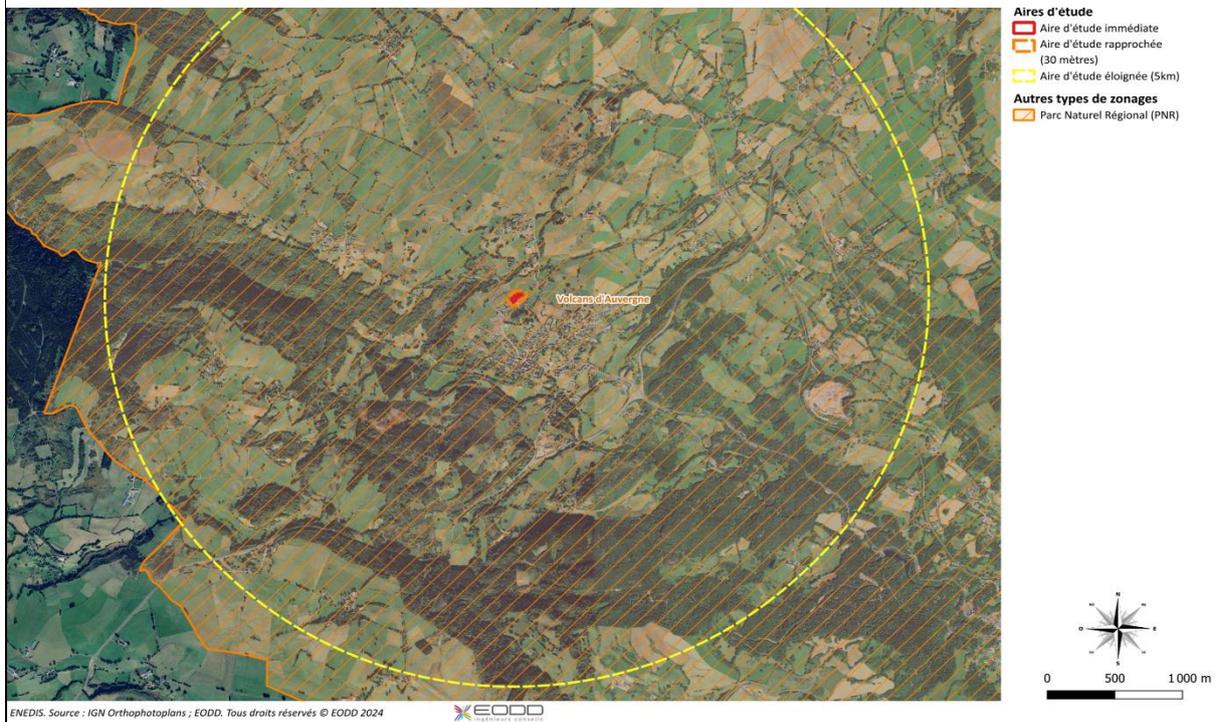


Figure 24 : Localisation du PNR associé au projet

Figure 25 : Localisation des habitats et zones humides potentielles sur les aires d'étude associées au projet Figure 26 : Localisation du PNR associé au projet

Comme expliqué précédemment, le projet s'inscrit au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et de la Réserve de Biosphère du Bassin de la Dordogne. Dans un périmètre de 5 km autour du projet se rencontrent une Zone Spéciale de Conservation (ZSC "Lacs et rivières à loutres") située à 650 mètres au sud et 1,6 km au nord du site, ainsi que deux ZNIEFF de type I ("Gorges d'Avèze" et "Verrou de saint-sauves") et deux ZNIEFF de type II ("Gorges de la Dordogne et affluents" et "Monts dore") situées à plus de 700 mètres. Compte-tenu de la nature du projet, qui concerne des opérations de modernisation du poste source Enedis nécessitant l'extension du poste vers le nord sur une superficie de 1 054 m<sup>2</sup>, et de sa localisation dans un secteur déjà aménagé, aucune contrainte réglementaire n'est associée aux zones naturelles locales.

### **Habitats et zones humides :**

Les habitats de l'aire d'étude immédiate n'ont pas été caractérisés avec le code EUNIS dans le cadre de la visite.

En revanche, il a été noté que quatre catégories d'habitats ont été relevées. Une prairie mésique non gérée, des fourrées tempérées, des arbres isolés (2 Peupliers noirs) et des arbustes isolés en limite de l'aire d'étude immédiate.

En synthèse, quatre habitats ont été identifiés sur l'aire d'étude immédiate et aucun habitat patrimonial n'a été identifié. Aucune contrainte réglementaire n'est associée aux habitats du site.

Il est à noter qu'une zone potentiellement humide se situe à 20 m au nord du projet. Des sondages pédologiques seraient nécessaires afin d'avoir plus d'informations sur la potentielle zone humide, sa fonctionnalité, et son étendue.

**Toutefois, des préconisations seront nécessaires pendant la phase de travaux afin d'éviter tout impact et pollution potentielle directs ou indirects sur les milieux environnants, notamment la potentielle zone humide.**

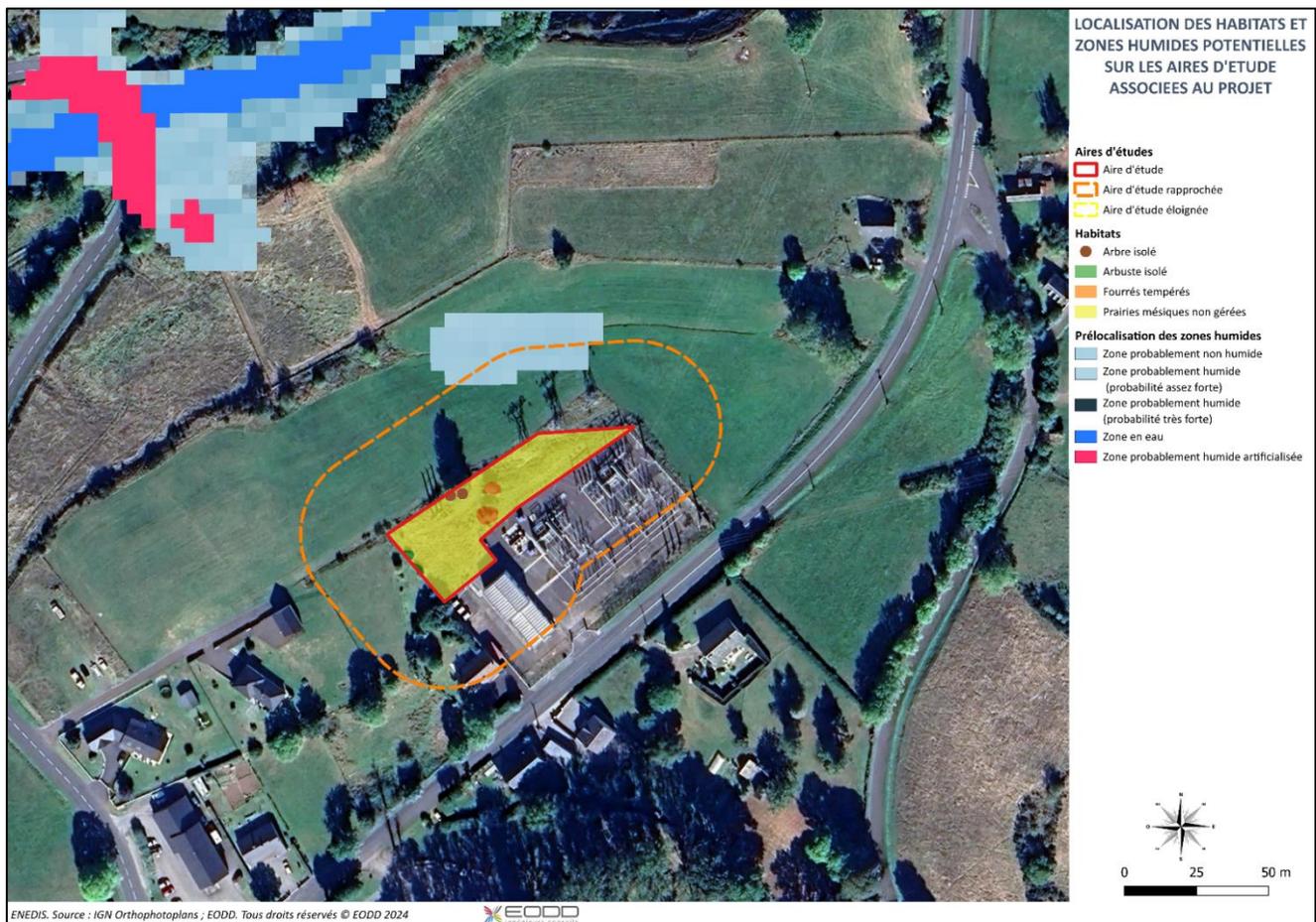


Figure 27 : Localisation des habitats et zones humides potentielles sur les aires d'étude associées au projet

Figure 28 : Localisation des habitats et zones humides potentielles sur les aires d'étude associées au projet

### Inventaires :

Concernant la flore, lors du passage le 23/10/2023, aucune EVEC et aucune espèce patrimoniale n'ont été détectées.

En revanche, la date de passage n'était pas favorable à l'observation de toutes les espèces végétales (patrimoniales et/ou EVEC). D'après les habitats identifiés, l'enjeu floristique est potentiellement non-significatif, seul un passage en période favorable pourrait permettre de statuer précisément sur les enjeux associés à la flore

Pour la faune, une visite de site a été réalisée le 23 octobre 2024, qui a permis de recenser différents groupes faunistiques. L'avifaune présente une diversité faible avec 21 espèces recensées, dont 14 espèces sont protégées. Parmi celles-ci, neuf espèces sont potentiellement nicheuses et pourraient utiliser les fourrés tempérés et les arbres pour se reproduire. Deux espèces présentent des enjeux potentiellement modérés : le Bruant jaune et le Serin cini.

Concernant les autres groupes, le Hérisson d'Europe est la seule espèce de mammifère protégée potentiellement présente sur le site. Pour les chiroptères, le site présente peu d'intérêt pour le gîte mais peut être utilisé pour la chasse et le transit. Quatre espèces de reptiles protégées sont potentiellement présentes dont le Lézard des murailles qui pourrait effectuer son cycle complet. Les habitats du site

présentent uniquement un potentiel pour l'hivernage des amphibiens. Enfin, deux espèces d'Orthoptères pourraient effectuer leur cycle complet sur l'aire d'étude.

Il est à noter que la période de passage (octobre) n'était pas optimale pour l'observation de la plupart des groupes faunistiques. Des inventaires complémentaires en période favorable (mars-août) seraient nécessaires pour avoir une meilleure connaissance des espèces présentes et de leur utilisation du site, particulièrement en période de reproduction.

	Nombres d'espèces faunistiques inventoriées sur zone d'étude	Enjeux
<b>AVIFAUNE</b>	La bibliographie mentionne 87 espèces d'oiseaux sur la commune. Lors du passage le 23/10/2024, 21 espèces ont été contactées. Parmi elles, 14 sont protégées, 14 sont des espèces complémentaires ZNIEFF et une espèce fait partie de la Liste rouge nationale et régionale : le Milan royal. Neuf espèces sont potentiellement nicheuses sur l'aire d'étude immédiate.	Faibles à modérés
<b>MAMMIFÈRES</b>	La bibliographie a recensé 22 espèces, dont quatre espèces protégées : le Hérisson d'Europe, l'Écureuil roux, le Chat forestier et la Loutre d'Europe. Parmi celles-ci, seul le Hérisson d'Europe est jugé potentiellement présent sur le site. Une seule espèce observée lors du passage : la Taupe d'Europe.	Modérés
<b>CHIROPTÈRES</b>	Aucune espèce mentionnée dans la bibliographie. Le site est peu favorable au gîte de chiroptères, mais peut être utilisé pour de l'activité de chasse et du transit. Aucune cavité favorable observée sur les arbres présents.	Faibles
<b>REPTILES et AMPHIBIENS</b>	Amphibiens : Deux espèces citées dans la bibliographie, toutes deux protégées. Potentialités d'accueil pour l'hivernage uniquement. Reptiles : Trois espèces protégées citées dans la bibliographie, quatre espèces protégées potentiellement présentes dont le Lézard des murailles qui pourrait effectuer son cycle complet.	Faibles
<b>INSECTES</b>	47 espèces de rhopalocères, 12 espèces d'odonates et 28 espèces d'orthoptères recensées. Un lépidoptère protégé (Cuivré de la Bistorte). Deux espèces d'orthoptères susceptibles de faire leur cycle complet avec un enjeu modéré ( <i>Prionotropis azami</i> et <i>Pseudochorthippus parallelus</i> ).	Faibles à modérés

Tableau 4 : Synthèse des inventaires faune réalisés sur l'aire d'étude immédiate (Source Note écologique. EODD, novembre 2024)

ENJEU	SENSIBILITES ECOLOGIQUES DES ESPECES PRESENTES/POTENTIELLES SUR LE SITE
<b>MAJEUR</b>	Néant
<b>TRES FORT</b>	Néant
<b>FORT</b>	Néant
<b>MODERE</b>	<b>Oiseaux</b> : Bruant jaune et Serin cini <b>Mammifères</b> : Hérisson d'Europe <b>Insectes</b> : <i>Prionotropis azami</i> et <i>Pseudochorthippus parallelus</i>
<b>FAIBLE</b>	<b>Oiseaux</b> : 14 espèces protégées dont 9 potentiellement nicheuses <b>Reptiles</b> : Lézard des murailles (cycle complet potentiel) <b>Chiroptères</b> : zone de chasse et transit <b>Amphibiens</b> : zone d'hivernage potentielle
<b>TRES FAIBLE</b>	Néant

Tableau 5 : Rappel des enjeux pour chaque espèce présente/potentielle sur le projet (Source : Note écologique. EODD, novembre 2024)

## 4. Autoévaluation

Le projet propose des opérations de modernisation du poste source Enedis de SAINT-SAUVES nécessitant l'extension du poste vers le nord sur une superficie de 1 054 m<sup>2</sup> actuellement occupée par des espaces prairiaux en cours de fermeture mais régulièrement entretenus.

Le site s'inscrit dans une zone péri-urbaine à caractère rural, actuellement occupée par le poste électrique existant. L'environnement immédiat est composé de parcelles agricoles, enherbées et boisées, ainsi que de la route départementale n°82, constituant un contexte peu sensible sur le plan environnemental. Le contexte du site est tout de même particulier, étant intégré au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et de la Réserve de Biosphère du Bassin de la Dordogne. En revanche, le projet se situe dans un secteur déjà aménagé et aucune contrainte réglementaire n'est associée aux zones naturelles locales, malgré la présence d'une ZSC à 650 mètres.

Du point de vue hydrologique, le projet intègre une gestion maîtrisée des eaux pluviales par infiltration avec mise en place d'un poste de relevage, adaptée aux caractéristiques du site (perméabilité modérée des sols, topographie en pente douce). La mise en place d'une fosse déportée avec système de rétention des huiles démontre une prise en compte des risques de pollution accidentelle. La topographie naturelle du terrain, présentant une faible déclivité (1-3 % vers le nord), et sa situation en dehors de toute zone inondable ou soumise aux remontées de nappe, confirment la bonne adaptation du projet à son environnement physique.

L'environnement immédiat du projet ne présente que des enjeux écologiques faibles à modérés. Les habitats recensés sont communs (prairie mésique non gérée, fourrés tempérés, arbres et arbustes isolés) et aucun habitat patrimonial n'a été identifié. Une zone potentiellement humide a été identifiée à 20 m au nord du projet, mais elle ne sera pas impactée directement par l'aménagement. Des préconisations seront toutefois mises en place pendant la phase travaux pour éviter tout impact indirect sur cette zone.

Concernant la faune, les enjeux sont globalement faibles, avec quelques espèces présentant un enjeu modéré (Bruant jaune, Serin cini, Hérisson d'Europe et deux espèces d'orthoptères). Le site ne présente pas d'intérêt particulier pour les chiroptères hormis pour la chasse et le transit, et constitue uniquement une zone d'hivernage potentielle pour les amphibiens.

Actuellement, le site n'est pas conforme à la réglementation en vigueur en ce qui concerne les nuisances sonores. La réalisation du projet permettra de remettre en conformité le site et de passer sous les valeurs limites de nuisances sonores.

Les travaux envisagés consistent principalement en la mutation d'un transformateur existant et la mise en place d'installations techniques (fosse déportée, mur coupe-feu, PAC 4UF, prolongement de piste légère). L'emprise limitée du projet, sa localisation dans un secteur déjà aménagé et les enjeux écologiques globalement faibles permettent de conclure à la non-nécessité de réaliser une évaluation environnementale complète, sous réserve de la mise en place de mesures de précaution appropriées pendant la phase travaux, notamment vis-à-vis de la zone humide potentielle.

## **5. Annexes**

Annexe 8A : Note écologique – EODD, novembre 2024

Annexe 8B : Étude d'infiltration et de gestion des eaux pluviales – Modernisation d'un poste électrique – ENEDIS, septembre 2024

Annexe 8C : Étude acoustique Poste Source – Saint-Sauves d'Auvergues – Naturacoustic, avril 2024

